LA CHAMBRE a ratifié les projets de convention concernant l'assurance vieillesse et invalidité obligatoires...

...des salariés des entreprises industrielles, commerciales et agricoles, des professions libérales, des travailleurs à domicile, gens de maison

La séance est ouverte à 15 h. 35, sous la présidence de M. Gratien Candace, vice-président, qui est le premier député de couleur appelé à diriger les travaux de l'Assemblée. Les députés présents à l'ouverture de la séance applaudissent longuement le nouveau vice-président. Au banc du Gouvernement : MM. Albert Sarraut, Monnerville, Ramadier.

La Chambre adopte sans débat le projet de loi tendant à fixer un délai de prescription en matière de productions de créances sur les liquidations de biens autrichiens, effectuées par application de l'article 249, du traité de Saint-Germain ; le projet de loi tendant à ratifier le décret du 23 mars 1937 qui a réglementé l'importation des bas et chaussettes de coton ; le projet de loi tendant à ratifier le décret du 20 juin 1937, qui a réglementé l'importation de certains instruments de musique ; le projet de loi portant création d'une caisse de secours en faveur des sinistrés français en Russie.

MODIFICATIONS AU CODE DU TRAVAIL

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à l'extension des dispositions de la loi du 24 juin 1936 modifiant et complétant le chapitre IV bis du titre 11 du livre ier du Code du Travail, de la Convention collective du Travail.

M. VERDELLE, rapporteur, demande qu'aucune exploitation du personnel ne soit permise sous couvert de philanthropie et d'assistance. (Applaudissements).

M. RAMADIER, ministre du Travail, déclare que le texte vise les sociétés civiles et les associations. Le texte répond donc à la préoccupation de M. Vardelle.

L'ensemble du projet de loi est adopté.

La situation de certaines catégories de travailleurs au regard de la législation

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la situation au regard de la législation du travail, de certaines catégories de travailleurs (employés des professions libérales, gérants, ouvreuses, gérants des magasins à succursales multiples, gérants des coopératives).

M. MERCIER, rapporteur, justifie le vote du projet. Il rappelle que le projet vise notamment les employés des offices publics et ministériels, des professions libérales, des médecins, des mécaniciens-dentistes, des sociétés civiles, des syndicats professionnels, des caisses d'assurances sociales, des sociétés de secours mutuels, etc...

M. RAMADIER, ministre du Travail, énumère toutes les catégories d'employés qui sont appelées à bénéficier du Code du Travail d'après le texte de la Commission. Il estime que des conventions particulières offrent moins de garanties qu'un texte général. Il demande à la Commission de revenir au texte du Gouvernement, qui est plus bref, mais a la même portée.

M. MERCIER, rapporteur, accepte de revenir à l'énumération du projet de loi gouvernemental.

Le texte du projet de loi gouvernemental est repris par la Commission. L'article 1er est ainsi conçu :

« Les dispositions du Code du Travail et celles de la législation sur les accidents du travail et les maladies professionnelles qui visent les apprentis, ouvriers, employés, travailleurs, ainsi que celles de la loi du 10 août 1932 protégeant la main-d'œuvre nationale sont dans la mesure où elles ne leur sont pas applicables, étendues aux salariés des offices publics et ministériels des professions libérales, des sociétés civiles, des syndicats professionnels et associations de quelque nature que ce soit. »

Les articles et l'ensemble du projet de loi sont adoptés.

Assurances vieillesse et invalidité obligatoires

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à la ratification du projet de convention concernant l'assurance-vieillesse obligatoire des salariés des entreprises industrielles et commerciales, des professions libérales ainsi que des travailleurs à domicile et des gens de maison, adopté par la Conférence internationale du Travail dans sa XVIIe session tenue à Genève du 3 au 30 juin 1933.

M. FIÉ, rapporteur, demande à la Chambre de ratifier les conventions qui lui sont soumises. Il regrette que le projet ne vise pas l'assurance-décès.

M. RAMADIER, ministre du Travail, répond à M. Fié que l'assurance-décès est à l'étude.

Le projet de loi est adopté ainsi que le projet de loi tendant à la ratification du projet de convention concernant l'assurance-vieillesse obligatoire des salariés des entreprises agricoles.

Le projet de loi tendant à la ratification du projet de convention concernant l'assurance-invalidité obligatoire des salariés des entreprises industrielles et commerciales, des professions libérales, ainsi que des travailleurs à domicile et des gens de maison, adopté par la Conférence internationale du Travail dans sa 17e session tenue à Genève du 8 au 30 juin 1933.

Le projet de loi tendant à la ratification du projet de convention concernant l'assurance-invalidité obligatoire des salariés des entreprises agicoles ; le projet de loi tendant à la ratification du projet de convention concernant les congés annuels payés, adopté par la Conférence internationale du Travail dans sa 20e session tenue à Genève du 4 au 24 juin 1936.

Les convocations de réservistes

M. Prosper BLANC pose une question à M. le Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre, sur les mesures qu'il compte prendre comme suite à ses directives récentes, en faveur des réservistes agriculteurs en vue de ne pas fixer en juin, juillet, les périodes verticales à faire ; ces convocations en juin-juillet, époque des plus grands travaux des champs étant tout particulièrement gênantes pour les réservistes cultivateurs.

M. Prosper Blanc rappelle qu'il a déjà fait plusieurs démarches en faveur de fermiers qui allaient être obligés d'abandonner leurs fermes au moment des récoltes. Il souhaite que les fermiers ne soient pas convoqués pour des périodes de réserve pour juin ou juillet. La République ne serait pas en danger pour cela.

M. YBARNEGARAY. — Oui, mais la patrie pourrait l'être.

M. Prosper BLANC espère que le Ministre de la Guerre lui donnera satisfaction.

Dans la mesure du possible les réservistes agriculteurs ne seront plus convoqués en juin et juillet

M. DALADIER, ministre de la Défense Nationale, déclare qu'un grand effort a été fait en faveur des réservistes. La période de trois semaines a été ramenée à quinze jours pour assurer la sécurité du pays. Il faut pouvoir ajouter la masse des réserves à l'armée active faible numériquement. Les réservistes doivent donc être instruits, sinon les masses des réserves ne formeraient qu'une cohue.

Le Ministre de la Défense Nationale ne peut donc prendre une mesure générale, mais en pleine collaboration avec le Ministre de l'Agriculture, il tiendra compte, pour la convocation des réservistes ruraux, des époques de travaux.

M. DALADIER. — Convocation verticale veut dire que les réservistes sont convoqués en profondeur, c'est-à-dire même ceux atteignant l'âge limite. Le Ministre de la Défense Nationale promet que dans la mesure du possible, les agriculteurs ne seront plus convoqués en juin et juillet (applaudissements). L'incident est clos.

Le Président fait connaître les propositions de la Conférence des Présidents pour la fixation de l'ordre du jour. Celles-ci sont adoptées.

La séance est levée à 16 h. 35. Séance demain matin à 9 h. 30 pour la fixation de la date de plusieurs interpellations, l'après-midi discussion du collectif.

LE SÉNAT A ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ LE COLLECTIF DE DÉCEMBRE

Il a également voté le projet de relèvement de l'indemnité parlementaire et celui ayant trait à l'érection d'un monument franco-tchécoslovaque à Darney

La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Jules Jeanneney. Le président annonce qu'il a été saisi par vingt sénateurs d'une demande de discussion immédiate de la proposition de loi adoptée par la Chambre, tendant au relèvement de l'indemnité parlementaire.

M. HERY, au nom de la commission de comptabilité a déposé un rapport favorable. Conformément au règlement la discussion de la proposition de loi ne pourra s'instituer avant une heure.

Le président déclare que M. BABAUD-LACROVE lui a fait part de son intention d'interpeller le ministre de l'Intérieur sur le détachement irrégulier de membres de l'administration préfectorale dans les ministères, notamment au ministère de l'Air, au ministère de la Marine marchande et au sous-secrétariat d'Etat à la présidence du Conseil.

Le Sénat vote sans débat :

1° Un projet de loi adopté par la Chambre portant modification de deux articles de la loi sur le recrutement de l'armée.

2° Un projet de loi adopté par la Chambre relatif à la situation des veuves des maîtres ouvriers militaires retraités.

La discussion du collectif de décembre

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du collectif de décembre.

M. Abel GARDEY, rapporteur général de la commission des Finances, présente un certain nombre d'observations. Il regrette que la date tardive du dépôt du projet n'ait pas permis qu'il fut discuté avant la fin de l'exercice auquel il s'applique. La commission des Finances demande la disjonction d'un certain nombre de crédits correspondant à des dépenses de personnel. Ils devront faire l'objet de nouvelles demandes à imputer sur l'exercice en cours, ce qui l'alourdira financièrement.

Les crédits compris dans le projet actuel entraîneront une charge nette de 1.411.564.026 francs. Sur cette somme, 638 millions concernent la dette publique et 307 millions le compte spécial pour la défense nationale, par contre, une annulation de un million et demi résulte de la révision du programme des grands travaux.

M. Abel Gardey tient à redire, à ce propos, que l'équilibre budgétaire reste à la base du redressement financier du pays (vifs appl.).

M. François SAINT-MAUR demande que le gouvernement reprenne un programme de grands travaux pour lutter contre le chômage.

M. MARCHANDEAU déclare, en ce qui concerne les dépassements de crédits budgétaires nécessitant le vote de crédits supplémentaires, qu'ils constituent une pratique fâcheuse et que le collectif ne doit pas servir à réparer des erreurs. Sauf exceptions très rares, les administrations ne doivent pas pouvoir compter sur des crédits supplémentaires. En ce qui concerne la reprise des grands travaux, il faudrait d'abord trouver de l'argent.

M. DUMONT intervient dans le même sens que M. Saint-Maur.

Le collectif est adopté au scrutin public à l'unanimité des 295 votants.

Erection du monument franco-tchécoslovaque de Darney

Le Sénat aborde ensuite la discussion du projet de loi adopté par la Chambre, tendant à l'ouverture d'un crédit extraordinaire pour l'érection d'un monument franco-tchécoslovaque à Darney (Vosges).

M. François LABROUSSE donne connaissance de l'avis de la commission des Affaires étrangères. Le sénateur de la Corrèze rappelle que la Diète de Bohême le 8 décembre 1870, a protesté contre l'annexion de l'Alsace-Lorraine. Cette protestation unique n'eut pas, au milieu de nos malheurs, l'écho qu'elle méritait. La resurrection de la Tchécoslovaquie après la grande guerre, en a été la conséquence légitime. Cette resurrection a été due aux vertus du Peuple tchécoslovaque et de ses grands hommes d'Etat : Stefanik Osusky, Benès, Masaryk (vifs appl.). Elle a été proclamée le 30 juin 1918 sur le plateau de Darney, dans les Vosges. C'est à Darney que s'élèvera le monument qui commémorera cet événement qui consacre l'union de la démocratie française et de la démocratie tchécoslovaque. La commission des Affaires étrangères demande au Sénat d'approuver à l'unanimité le projet qui permettra l'érection de ce monument (vifs appl. unanimes).

Au nom de la commission des Finances, M. Mario ROUSTAN demande à son tour au Sénat de voter unanimement le projet.

« C'est la France, déclare M. Mario Roustan qui, la première, a affirmé le droit de la Tchécoslovaquie à l'existence. Elle a montré ainsi qu'elle n'est jamais plus perspicace que lorsqu'elle est généreuse. Le monument de Darney sera le symbole de l'union de la France et de la Tchécoslovaquie. » (vifs appl. tous bancs).

Le projet de loi est adopté au scrutin public à l'unanimité des 295 votants.

Sur rapport de M. HÉRY, le Sénat vote ensuite à mains levées la proposition de loi adoptée par la Chambre, tendant à affecter l'indemnité législative d'un coefficient tenant compte de l'élévation du coût de la vie.

La séance est levée à 17 h. 15. Prochaine séance mardi, à 15 heures.

LE STATUT MODERNE DU TRAVAIL

LA COMMISSION DU TRAVAIL procédera aujourd'hui à la discussion générale du projet...

....et abordera l'examen des textes concernant les procédures de conciliation et d'arbitrage

Voici le communiqué de la Commission du Travail : La Commission du Travail de la Chambre, réunie cet après-midi sous la présidence de M. Albert Paulin, a terminé les auditions des organisations patronales et ouvrières et des classes moyennes sur les projets de loi relatifs au statut moderne du travail.

Elle a entendu les représentants de l'Union des Syndicats patronaux des industries textiles de France, de l'Union nationale des Syndicats de la petite et moyenne industrie, de la Confédération générale des Syndicats des classes moyennes, de la Confédération des travailleurs intellectuels.

La Commission procédera, demain matin, à la discussion générale et abordera l'examen du projet de loi concernant les procédures de conciliation et d'arbitrage.

LES SYNDICATS D'INGÉNIEURS DU CADRE DÉSIRENT COLLABORER AU RÉTABLISSEMENT DE LA PAIX SOCIALE

Paris 3. — La commission du travail de la Chambre a poursuivi cet après-midi, ses auditions de représentants de diverses associations intéressées à l'élaboration du statut moderne du travail.

Elle a reçu les Fédérations de syndicats d'ingénieurs de cadres. Les représentants de ces organisations qui groupent 350.000 adhérents, ont affirmé leur entière indépendance vis-à-vis de tous les groupements économiques ou politiques. Ils ont dit leur désir de collaborer dans toute la mesure de leurs moyens au rétablissement de la paix sociale, puis ont insisté sur le fait qu'ils sont actuellement exclus de presque tous les organismes sociaux. Ils ont rappelé avec force leur droit à des contrats collectifs distincts de ceux des ouvriers et employés, à des délégués d'entreprises spéciaux, à leur représentation dans toutes les commissions de conciliation et d'arbitrage.

Il faut donner un rôle plus important aux organisations professionnelles

M. Locquin, secrétaire général de la Confédération des syndicats de classes moyennes, a déclaré à la presse que ses camarades et lui étaient d'accord avec le projet de soumettre la plupart des conflits sociaux à l'arbitrage et à la juridiction du travail, mais cette extension de l'activité des tribunaux prud'hommaux doit entraîner leur réorganisation « Il faut aussi, dit-il, donner un rôle plus important aux organisations professionnelles ».

D'après les indications données dans les couloirs, les représentants de l'Union des syndicats patronaux textiles de France ont présenté des considérations cadrant avec celles faites hier par M. Gignoux.

Le point de vue de la Confédération des travailleurs intellectuels

La Confédération des travailleurs intellectuels ainsi que les Fédérations d'ingénieurs et de cadres, ont constaté avec satisfaction que l'embauchage restait libre. Il désirent cependant être protégés contre les abus du droit de licenciement et trouvent insuffisant le texte relatif au congé réputé abusif. Pour le placement, ils veulent la liberté et demandent une modification du projet en leur faveur. Ils réclament une représentation dans les commissions paritaires. Ils ne font aucune objection de principe au projet sur les conventions collectives.

D'autre part, ils n'admettraient pas d'être éliminés des commissions arbitrales. Ils ne voudraient pas avoir à prendre part au vote décidant de la grève, sauf conflit les concernant en particulier. Les délégués de la petite industrie ont demandé une réglementation plus souple du placement, de l'embauchage et du débauchage, en raison du caractère souvent familial de leurs entreprises. Les rapporteurs ont résolu ensuite de commencer dès demain matin, la discussion des six projets soumis à la Chambre.

UNE DÉCLARATION DE M. GIGNOUX

Paris, 3. — Interrogé sur les déclarations qui lui ont été prêtées par une partie de la presse, au cours de son audition par la Commission du Travail, M. C.-J. Gignoux, président de la Confédération générale du patronat français a déclaré :

« J'ai appris ce matin avec surprise, par la lecture d'une partie de la presse, que la C.G.P.F. avait manifesté hier, devant la Commission du Travail, au nom du « droit divin » du capitalisme, son hostilité à tout statut du travail. Je comprends parfaitement qu'il soit ainsi commode de rejeter sur nous les difficultés créées non pas seulement au projet de statut du travail, mais à l'ensemble de la politique économique et monétaire du gouvernement, par des revendications produites au cours de précédentes dépositions devant la Commission.

» Nous nous refusons toutefois à faire, devant l'opinion, les frais de cette diversion élémentaire. Je n'ai rien à ajouter à nos déclarations d'hier. Nous n'avons contre le statut du travail, contre l'initiative gouvernementale, aucune hostilité qui serait d'ailleurs absurde. Tout ce qui favorisera le maintien d'améliorations sociales sur lesquelles nous n'entendons pas revenir et tout ce qui le favorise dans les projets en cours a notre entier appui.

» Nous ne confondons pas cette œuvre nécessaire avec tout ce qui, dans les textes futurs, pourrait être utilisé par certains, dont l'état d'esprit s'est encore manifesté ce matin par les interprétations calomnieuses dont je parle, en vue de poursuivre une politique non de paix sociale, mais de lutte de classes, qui ne peut qu'entraver le laborieux effort de redressement économique et financier auquel tous les Français sont également intéressés. »

UN COMMUNIQUÉ DU GROUPE SOCIALISTE

Le groupe socialiste a publié le communiqué suivant :

« Le groupe parlementaire socialiste s'est réuni ce matin sous la présidence de M. Albert Serol. M. Jules Moch, rapporteur général du Code moderne du Travail, en a, dans un exposé substantiel que le groupe a applaudi, analysé le plan général, ainsi que les dispositions particulières des six projets qui le composent.

Une large discussion s'est ensuite instituée, à laquelle ont pris part MM. LEBAS, Henri Martin, Tellier, Paulin, Dupont, Philip. Le groupe, en conclusion, a fait confiance à M. Paulin, président de la Commission du travail et aux rapporteurs déjà désignés, MM. Jules Moch, Lambin, Mennecier (pour la Commission du travail) ; Guerret, Mabrut (pour la Commission de législation civile et criminelle) ; GERNEZ (pour la Commission du Commerce), pour rechercher, avec le texte du Gouvernement pour base, l'accord nécessaire avec les organisations ouvrières directement intéressées. »

POUR RÉDUIRE LE DÉFICIT DE LA BALANCE COMMERCIALE

M. Bonnet a réuni les représentants de certaines industries intéressées en vue d'étudier les principaux problèmes techniques

Paris, 3. — M. Georges Bonnet a réuni aujourd'hui, au Quai d'Orsay, les représentants de certaines industries intéressées au commerce d'exportation, en vue d'envisager les mesures à prendre pour diminuer le déficit de la balance commerciale.

M. Georges Bonnet a défini la méthode de travail à adopter pour l'examen des principaux problèmes techniques : information sur les débouchés à l'étranger ; organisation de la propagande ; qualité technique des produits exportés ; prix et financement des exportations.

A la suite de l'exposé du ministre d'Etat, il a été décidé qu'un examen de la situation spéciale de chacune des grandes branches de l'industrie serait commencé, dès la semaine prochaine, par les services compétents, en collaboration avec les divers groupements intéressés.

LA PRODUCTION CHARBONNIÈRE FERA-T-ELLE L'OBJET D'UN DÉBAT AU SÉNAT ?

La Commission sénatoriale des Mines s'est réunie sous la présidence de M. Gaston Bazile. Après discussion sur la situation charbonnière en France, elle a décidé d'entendre à ce sujet M. Queuille, ministre des Travaux publics et éventuellement, en accord avec lui, d'ouvrir devant le Sénat un large débat.

RADIO-ETMA LILLE
53, Rue L.-Gambetta — Postes renommés
Choix exceptionnel. Haute qualité
40 % MOINS CHER, Facilités de Paiement
Depuis 67 fr. par mois
Aucune traite à signer

L'ORDRE DU JOUR DE LA CHAMBRE

La conférence hebdomadaire des présidents a décidé de proposer à la Chambre de siéger demain matin pour la fixation de la date de discussion de diverses interpellations, dont celles de MM. Mathé, Coquillaud et Montigny, sur le drame de la ferme de la Porée, près de la Flèche et celle qui visent l'explosion de Villejuif.

L'assemblée discuterait demain après-midi le collectif de février et éventuellement poursuivrait le débat sur les interpellations qui aurait pu commencer dans la matinée.

La séance de mardi après-midi serait réservée à l'examen du collectif de décembre, retour du Sénat. Le projet relatif à la sortie de France des journaux, serait porté à l'ordre du jour de jeudi prochain.

La conférence n'a pas réservé de séance pour les délibérations sur les projets constituant le statut moderne du travail, la commission ne pouvant pas en terminer l'étude avant jeudi prochain.

LE RENFORCEMENT DE NOTRE MARINE

La mise en chantier de deux navires de ligne de 35.000 tonnes est envisagée

M. William Bertrand, ministre de la marine militaire, qui devait être entendu hier par la Commission de la marine de la Chambre, a ajourné cette audition à mercredi prochain. Il doit se rendre le mercredi suivant devant la Commission des finances. Les membres de ces deux commissions avaient demandé, en effet, à être informés des dispositions que le Gouvernement envisage pour renforcer la puissance navale de la France, en présence de l'effort accompli par d'autres nations dans ce même domaine.

D'une façon générale, on estime, à la Commission de la Marine, qu'indépendamment de la tranche navale prévue pour 1938, le Parlement devrait autoriser la mise en chantier immédiate de deux navires de ligne de 35.000 tonnes qui ne devaient être construits qu'ultérieurement comme unités de remplacement, l'exécution du programme naval se trouverait ainsi avancée et, l'an prochain, deux autres unités de même tonnage pourraient également être mises en chantier.

L'augmentation des crédits budgétaires que de pareilles mesures entraîneraient serait d'après les premières estimations d'environ un milliard de francs par an, aussi une décision en ce sens ne pourrait être prise que par un vote du Parlement que précéderaient des consultations du ministre des Finances et du Conseil des ministres, et en plein accord avec le ministre de la Marine, qui serait acquis, dit-on dans dans les couloirs de la Chambre, à une solution de ce genre.

M. DALADIER A CONSTITUÉ AUPRÈS DE LUI UNE SECTION DE LA DÉFENSE NATIONALE

Paris, 3. — Pour faire suite aux mesures récemment prises en vue de renforcer l'organisation de la défense nationale, M. Edouard Daladier a constitué auprès de lui une section de la Défense nationale.

Cette section comprend deux officiers de chacune des armées de terre, de mer et de l'air. Elle sera dirigée par le colonel Romatet, breveté d'état-major, pilote aviateur.

M. LAURENT EYNAC A ÉTÉ DÉSIGNÉ COMME RAPPORTEUR DE LA COMMISSION SÉNATORIALE DE L'AIR

La Commission de l'Air du Sénat s'est réunie sous la présidence de M. Paul Bénazet, à l'effet de désigner le rapporteur de la Commission de l'Air devant la réunion plénière des Commissions de Défense nationale dont la première séance aura lieu le 23 février. M. Laurent Eynac a été désigné pour cette fonction.

L'ACCESSION AU DROIT POLITIQUE DE CERTAINES CATÉGORIES DE FRANÇAIS D'ALGÉRIE

Paris, 3. — La Commission du suffrage universel de la Chambre a poursuivi l'examen du projet de loi relatif à l'exercice des droits politiques par certaines catégories de sujets français en Algérie.

M. MORINAUD a critiqué le projet Violette en montrant qu'il aboutirait, en fait, à la ruine de l'influence française en Algérie. A son avis, l'accession au droit de vote doit s'accompagner des obligations de la citoyenneté française et la solution du problème se trouve donc notamment dans des facilités nouvelles d'accession à la citoyenneté française, en même temps que dans la représentation directe au Parlement par un collège spécial.

M. Serda a notamment souligné que étant donné que la population indigène doublait tous les 50 ans, la conséquence de l'octroi des droits politiques aux indigènes serait l'envoi au Parlement, d'ici quelques années, de 100 députés et de 50 sénateurs indigènes. Il a conclu en demandant à la Commission d'élaborer un projet sauvegardant la souveraineté nationale. La Commission a décidé de continuer l'audition des députés de l'Algérie demain, à 15 heures.

UNE SUITE AUX CONVERSATIONS ANGLO-ALLEMANDES

Londres, 3. — Le rédacteur politique du journal « Star » déclare avoir appris que de hauts dignitaires allemands viendront prochainement à Londres pour poursuivre les discussions sur les sujets traités durant les récentes conversations entre lord Halifax et Hitler, et que le docteur Franck, ministre de la Justice du Reich, sera probablement le premier des visiteurs allemands en Angleterre.

AU CONSEIL SUPÉRIEUR DES ASSURANCES PRIVÉES

La commission sénatoriale de l'hygiène a désigné trois de ses membres, MM. Louis Gros, Edouard Néron et Henri Sellier pour faire partie du Conseil supérieur des assurances privées.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Vendredi 4 février. — Soleil : lever à 7 h. 10 ; coucher à 16 h. 51. — Lune : lever à 5 h. 02 ; coucher à 16 h. 12. Aujourd'hui : Saint Gilbert. — Demain : Sainte Agathe.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites hier à 17 h. 45 : Baromètre : 771 m/m 3 ; hausse depuis la veille à 17 h. 45 : 8 m/m 5. — Thermomètre : fronde. 9° 4 ; minima, 3° 9 ; maxima, 11° — Etat hygrométrique : 90. — Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 17 h. 45 : 1 m/m. — Direction du vent : Sud-Ouest ; force : modérée. — Direction des nuages : pas d'observation. — Etat du ciel : couvert.

Prévisions pour aujourd'hui : frais, éclaircies, rares ondées.

LE COMITÉ D'ACTION POUR LA R.P. TIENDRA UN MEETING CE MOIS A LILLE

Paris, 3. — Le Bureau du Comité d'Action pour la représentation proportionnelle s'est réuni cet après-midi, à Paris, sous la présidence de M. Jean Hennessy.

Il a voté à l'unanimité un ordre du jour enregistrant avec satisfaction l'accueil très favorable qui a été réservé à la campagne qu'il mène depuis quelques semaines seulement dans le pays pour l'obtention de cette réforme urgente et nécessaire.

Il a décidé l'organisation de trois grands meetings pour le mois de février à Nice, Rennes et *Lille*, et d'un grand banquet démocratique à Paris, au début de mars.

DOUBLE ASPHYXIE PAR LE GAZ, A LILLE

Deux septuagénaires sont trouvés morts à leur domicile

Deux malheureux septuagénaires ont péri asphyxié hier à **Lille**, dans la chambre qu'ils occupaient 179, rue des Postes, cour Pesse, numéro 8.

Ce sont M. Victor Tranché, âgé de 78 ans, et sa femme, née Henriette Toussaient, âgée de 76 ans.

La mort accidentelle de ces deux personnes a provoqué la stupeur dans le quartier où elles étaient honorablement connues. Ce sont en effet les parents de M. Gustave Tranché, l'actif secrétaire du Syndicat des transports de Lille.

La découverte du « drame »

C'est la fille aînée des défunts qui découvrit, attérée, les corps de ses parents, qui ne donnaient plus signe de vie. Pénétrant dans la chambre, malgré la forte odeur de gaz qui se dégageait, elle vit son père étendu dans le lit, sa mère gisait sans connaissance sur le plancher.

M. Desmoulins, commissaire du 7e arrondissement, avisé, entreprit les constatations d'usage.

L'asphyxie accidentelle par le gaz d'éclairage était l'évidence même. Le tuyau en caoutchouc était retiré du réchaud et le robinet d'arrivée du gaz était ouvert. Mme Tranché avait, paraît-il, l'habitude de retirer le tuyau pour le soustraire aux griffes de son chat. Elle avait avant-hier oublié de fermer la clé du compteur. Elle était atteinte depuis un certain temps déjà d'amnésie. Son mari, rhumatisant et paralysé, ne quitte plus le lit depuis un an.

La mort les frappa en même temps. Lorsque le docteur Martin constata le décès, la mort avait fait son œuvre depuis plusieurs heures déjà.

Les époux Tranché ont eu onze enfants. Cinq sont encore vivants, trois filles et deux garçons.

Le Parquet a été prévenu de cette fin tragique.

Les funérailles des deux malheureuses victimes auront lieu dimanche à 9 h.

UN JEUNE HOMME DE SECLIN SE RENDAIT A PARIS POUR TUER SON PÈRE

Dans le train Tourcoing-Paris il menaça de son revolver un contrôleur, qui le fit arrêter

Au cours de la nuit dernière, un contrôleur du train de la ligne Tourcoing-Paris, télégraphiait de la gare d'**Albert** à celle d'**Amiens** pour signaler qu'un voyageur qui se rendait à Paris l'avait menacé de son revolver et avait, en outre, profère des propos qui laissaient entendre qu'il se rendait à Paris pour y tuer son père.

Comme il était trop tard pour arrêter le jeune homme en gare d'Amiens, on télégraphia à la gare de Creil où les gendarmes vinrent procéder à l'arrestation du chenapan qui fut effectivement trouvé porteur d'un revolver et d'un coup de poing américain. Le jeune homme a déclaré se nommer G... D..., 17 ans, habitant **Seclin**. Les gendarmes ont ouvert une enquête pour vérifier les inquiétantes déclarations du jeune homme.

Dans la Légion d'honneur

M. DURIEZ, Directeur des Tramways de Lille est nommé chevalier

Nous avons annoncé hier la nomination de M. Duriez, directeur de la Compagnie des tramways de Lille, au grade de chevalier de la Légion d'honneur, au titre du ministère des Travaux publics.

M. Duriez est originaire d'**Auchy-lez-Hesdin (P.-de-C.)**. Il fut un brillant élève de l'Institut industriel du Nord et en sortit avec le titre d'ingénieur.

Le domaine des chemins de fer l'attira plus particulièrement, et après un stage aux chemins de fer économiques du Nord, M. Duriez fut nommé directeur au chemin de fer de Mondania à Brousse, en Asie Mineure, où il rendit d'éminents services.

A son retour, M. Duriez occupa successivement la direction des chemins de fer du Calvados, des tramways de **Boulogne-sur-Mer**.

Pendant la guerre, M. Duriez fut mobilisé en qualité de capitaine à la section des chemins de fer de campagne.

L'excellent technicien fut nommé directeur de la Compagnie des Tramways de Lille en 1931.

Il fit à ce poste un gros œuvre, et particulièrement en dotant la capitale des Flandres de voitures modernes et spacieuses qui remplacèrent les cars anciens.

Etendant son activité à de nombreux domaines, le directeur des tramways se consacra au développement de l'enseignement public, ce qui lui valut la rosette d'officier de l'Instruction publique.

Ses nombreux amis se réjouiront de la haute distinction qui lui échoit.

LES CONFLITS SOCIAUX

Les démarches à Paris de l'U.D. du Nord en faveur des chômeurs et pour l'application de la sentence arbitrale

M. Georges Dumoulin, secrétaire de l'Union départementale des syndicats ouvriers du Nord, a été reçu mercredi par M. Lafaye, sous-secrétaire d'Etat, et par M. Ramadier, ministre du Travail.

Le délégué de l'Union départementale a exposé aux représentants du gouvernement l'état lamentable des chômeurs partiels et plus particulièrement ceux du textile de la région d'Hazebrouck, Estaires, Watten et d'autres lieux.

Le délégué a insisté sur le fait que le décret de 1932 et les instructions ministérielles et préfectorales de 1936 empêchent les chômeurs partiels de recevoir les allocations de chômage. Il a cité des exemples frappants : à Hazebrouck, les ouvrières bobineuses ont chômé 119 h. du 3 janvier au 3 février de cette année. Cela veut dire qu'elles n'ont reçu comme salaire que 40 h. dans un même mois. Elles rencontrent des difficultés pour toucher leur allocation de chômage parce que les conditions stipulées sont d'une étroitesse telle que ces ouvrières sont privées de l'allocation.

Le sous-secrétaire et le ministre lui-même ont convenu qu'ils prépareraient des instructions nouvelles en vue de recevoir une délégation des ouvriers du textile intéressés qui seront accompagnés par le maire d'Hazebrouck et appuyés par l'Union départementale.

M. Dumoulin a insisté d'autre part sur le fait que les allocations aux chômeurs complets demeurent très faibles et qu'il y aurait lieu de les relever rapidement.

Le litige des mines de Crespin

Poursuivant sa mission, le représentant de l'Union départementale a demandé à M. Ramadier de désigner un surarbitre pour trancher le litige qui sépare les ouvriers mineurs de la Cie des mines de Crespin de leur employeur. Il s'agit ici du paiement des heures supplémentaires.

M. Ramadier désignera le surarbitre dans le délai le plus court.

Celui de Flines-lez-Raches

En ce qui concerne l'ameublement de Flines-les-Raches, la délégation composée de MM. Guilloton et Bonard, et qui était accompagnée par le secrétaire de la Fédération nationale du bois, M. Saillant, s'est rencontrée avec la délégation patronale en présence du ministre d'Etat Frossard. Un accord de principe a été conclu consistant à obtenir du surarbitre M. Rosinstock, une interprétation de sa sentence surarbitrale et c'est cette interprétation qui mettra vraisemblablement fin au conflit qui demeure à l'état aigu.

Celui de Fourmies

De plus, le ministre d'Etat convoquera dans son cabinet, très prochainement, une délégation patronale et une délégation ouvrière du textile de Fourmies pour réaliser un accord concernant l'application dans l'industrie textile fourmisienne de la sentence Bernard.

Toute cette activité complète celle qui s'est développée ces derniers jours au sujet d'un problème d'une importance plus grande encore.

Le conflit de la métallurgie de Roubaix-Tourcoing

Il convient d'indiquer en ce qui concerne la sentence rendue par M. Suquet au sujet du litige de la métallurgie de **Roubaix-Tourcoing**, qu'il n'y a pas lieu de porter actuellement un jugement sur cette sentence avant que ne soit tenue l'assemblée des ouvriers métallurgistes de Roubaix-Tourcoing qui aura lieu le dimanche 6 février, au matin, à la Bourse du Travail de Roubaix.

***

Ajoutons cependant une précision à la note que nous avons publié hier à propos de cette sentence. Nous disions que les augmentations accordées correspondaient à des pourcentages « allant de 5 % pour les uns, à 10 % pour les autres ». Or, ceux qui profitent de 10 % d'augmentation sont surtout les femmes qui ne représentent guère que 2 à 3 % de la métallurgie de Roubaix-Tourcoing-Halluin. De sorte que dans l'ensemble, la sentence accorde une augmentation moyenne de salaires qui n'excède pas 6 %.

« Une augmentation si minime, nous a déclaré M. Bourneton, provoquerait chez les autres métallurgistes du département un très vif mécontentement qui se traduirait par la grève. »

Les ouvriers métallurgistes d'Auby-Asturies et de Noyelles-Godault obtiennent 10 % d'augmentation

M. Peberay, président du Conseil de préfecture à Lille, surarbitre dans le conflit des ouvriers et producteurs de zinc d'Auby-Asturies et de Noyelles-Godault, après avoir entendu M. Bourneton, arbitre ouvrier, et M. Dalmais, arbitre patronal, vient de rendre la sentence suivante :

« Considérant qu'il est équitable d'accorder au personnel intéressé une augmentation uniforme de salaires de 10 %, calculée ainsi qu'il suit, sur un salaire moyen de 53 fr. 40 et ce à partir d'une date uniforme fixée au 1er novembre 1937. »

Décidons :

Article 1er. — Il est accordé à tous les ouvriers de plus de 18 ans, sans distinction et jouissant de la pleine capacité de travail, dans les usines de Noyelles-Godault et d'Auby-Asturies une augmentation de salaire de :

5 fr. 35 par journée de travail de 8 h. ;
4 fr. 70 par journée de travail de 7 h. ;
4 fr. 45 par journée de travail de 6 h. 40.

Article 2. — La présente sentence sera appliquée à dater de ce jour, avec effet rétroactif du 1er novembre 1937.

UNE DÉLÉGATION DE L'ALIMENTATION SE RENDRA AUPRÈS DU GOUVERNEMENT

Paris, 3. — La Confédération Générale indique dans un communiqué les décisions prises au cours de la conférence réunie à son siège afin d'examiner le conflit de l'Alimentation.

Ces décisions sont les suivantes : la C. G. T., la Fédération de l'Alimentation et l'Union des Syndicats font un effort immédiat pour soutenir les grévistes.

La situation créée par le gros patronat de l'Alimentation sera portée, par voie d'affiches, de tracts, d'interventions dans les assemblées, à la connaissance de la population parisienne et notamment des 1.200.000 syndiqués qui sont aussi des consommateurs.

Tous les syndicats ouvriers de la région seront appelés à manifester leur solidarité morale et matérielle, celle de leurs adhérents en faveur des travailleurs de l'Alimentation en lutte.

Une délégation composée de représentants des syndicats intéressés de la Fédération de l'Alimentation, de l'Union des Syndicats et de la C. G. T., se rendra auprès du Gouvernement.
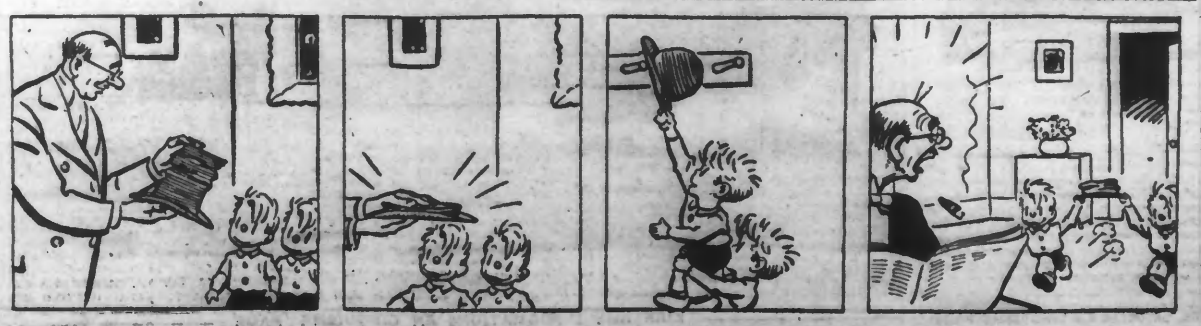
« DÉDÉ ET DOUDOU », LES JUMEAUX FACÉTIEUX